

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

12 OCTOBRE 2009

PROCES VERBAL

L'an deux mil neuf, le douze du mois d' octobre, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire du DOURDANNAIS EN HUREPOIX, légalement convoqué par le Président, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Dominique ECHAROUX, Président,

PRESENTS :

CORBREUSE : Jean HOUSSINOT, Christophe MAZOUE, Denis MOUNOURY

DOURDAN : Anne BERTHELOT, Daniel CATALAN, Jean-Jacques DULONG, Florence GUENIN, Olivier LEGOIS, Christiane PATURAUD, Ségolène RUZIÉ, Joël WOLCZYK, Brigitte ZINS,

LA FORET LE ROI : Philippe DJOURACHKOVITCH, Marie-Ange GANGNEBIEN, Dominique JAIN,

LES GRANGES LE ROI : Roland DEPARDIEU, Danielle GABRIEL, Jeannick MOUNOURY

RICHARVILLE : Maryse DI MAIO, Jean Philippe POUQUET, Thierry SIROU,

ROINVILLE SOUS DOURDAN : Dominique ECHAROUX, Elisabeth GAURIAT
Yannick HAMOIGNON,

SERMAISE : Gérard HAUTEFEUILLE, Pascal JAVOURET, Valérie LACOSTE,

MEMBRES ASSOCIES SANS VOIX DELIBERATIVES

BREUX – JOUY : Pascale BOUDART, Nicole GOMES-COELHO, Sandrine MARTIN

LE VAL SAINT GERMAIN : Bernard BEAUDET, Bernard FICHET, Claude VANNIER-RUHIER,

SAINT CHERON : Brigitte ACEITUNO, Sophie D'AUX de LESCOUT, Jean-Pierre DELAUNAY, Jocelyne GUIDEZ, Jean-Marc HUDAULT, Dominique TACHAT,

SAINT CYR sous DOURDAN : Alain DESOUTER, Françoise DOLLEY, Gilbert LACLIE

1^{ème} convocation adressée le 18 septembre 2009
2^{ème} convocation et documents de travail transmis le 06 octobre 2009

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 27

SECRETAIRE DE SEANCE : Christophe MAZOUÉ

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du 25 juin 2009 : le procès-verbal adressé en son temps à chaque conseiller communautaire n'appelant aucune observation, est approuvé à l'unanimité.

En préambule à la présente séance, M. le Président informe l'assemblée que l'arrêté préfectoral intégrant les communes de BREUX-JOUY, LE VAL SAINT GERMAIN, SAINT CHERON, et SAINT CYR SOUS DOURDAN, a été notifié ; cet arrêté du 9 octobre 2009 prend effet au 1^{er} janvier 2010.

ORDRE DU JOUR

– DELEGATION AU PRESIDENT (AU TITRE DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L 5211-9 ET 10 DU CGCT) :

Conformément au code Général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a délégué au président une partie de ses attributions, à charge pour lui, de rendre compte de ses décisions au conseil communautaire.

Le conseil communautaire **donne acte de cette communication**, sachant que chaque conseiller communautaire a reçu, en son temps, la liste des décisions prises par le Président.

– GESTION DU PERSONNEL : ETAT DES POSTES

Rapporteur : Dominique ECHAROUX Président,

L'état des postes soumis à la délibération du conseil communautaire concerne exclusivement la nomination de personnel permanent à des grades supérieurs, suite à des promotions :

- **CADRE DES ATTACHÉS** : un rédacteur chef a été promu « attaché » par promotion interne,
- **CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES** : Deux agents techniques de 2^{ème} classe, ont été reçus à l'examen professionnel « d'adjoint technique 1^{er} classe »

Après avoir entendu le rapporteur, à l'unanimité le conseil communautaire arrête l'état des postes à compter du 1^{er} novembre 2009.

- **TEOM (TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES) : PERCEPTION EN LIEU ET PLACE DU SICTOM DE LA TEOM POUR LES 4 COMMUNES ENTRANTES,**

Rapporteur : Dominique ECHAROUX Président,

La Communauté de communes a pour compétence « la collecte et le traitement des ordures ménagères » ; compétence qu'elle a déléguée au SICTOM DU HUREPOIX,

L'extension du périmètre a donc une incidence directe sur la gestion du SICTOM puisque la CCDH va se substituer aux communes entrantes dans toutes leurs prérogatives ;

Pour mémoire il est rappelé que le SICTOM du HUREPOIX a institué, en son temps, pour BREUX JOUY, LE VAL SAINT GERMAIN, SAINT CHERON et SAINT CYR SOUS DOURDAN, **la TEOM.**

Conformément à la législation en vigueur, plus particulièrement le code des impôts, il appartient désormais à la CCDH de percevoir cette taxe en lieu et place du SICTOM.

Il convient de préciser que cette règle n'impacte ni les finances du SICTOM, ni celle de la commune ; elle s'apparente à une opération d'ordre, mais elle a l'avantage de permettre à la CCDH de valoriser son « CIF » (coefficient d'intégration fiscal).

Après avoir entendu le rapporteur, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de percevoir la TEOM en lieu et place du SICTOM DU HUREPOIX pour les communes de BREUX JOUY, LE VAL SAINT GERMAIN, SAINT CHERON et SAINT CYR SOUS DOURDAN.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Information sur le déroulé de la procédure d'appel d'offres en cours pour le centre aquatique,
- Information sur la procédure de modification du PLU sur la commune de SAINT ESCOBILLE, concernant le « centre d'enfouissement technique » sur lequel le conseil communautaire a délibéré en son temps.

RAPPEL DES PROCHAINS RENDEZ VOUS

BUREAU (2^{ème} et 4^{ème} lundi du mois)

Lundi 26 octobre
Lundi 09 novembre
Lundi 23 novembre
Lundi 7 décembre
Lundi 21 décembre

CONSEILS COMMUNAUTAIRES

18 novembre – RICHARVILLE
17 décembre – SERMAISE

COMMISSIONS :

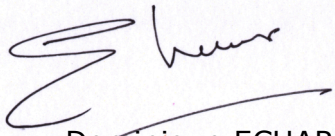
13 octobre 09	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – 18H30
16 octobre 09	COMMISSION SPORT - 18H30
02 novembre 09	APPEL D'OFFRES CENTRE AQUATIQUE 14H00

Les séances se tiennent :

Le BUREAU	au siège - 20 h 30
Les COMMISSIONS	au siège, aux heures précisées
LES COMITES DE PILOTAGE	au siège, aux heures précisées
Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE	à 20 heures 30 dans les communes

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT EPUISÉ, LA SEANCE EST LEVÉE à 21 h 30

Le PRÉSIDENT



Dominique ECHAROUX

À l'issue de la séance du conseil communautaire, se déroule une cérémonie fort sympathique : les représentants du ROTARY CLUB sont venus remettre 4 défibrillateurs pour les équipements sportifs de la CCDH : tous les gymnases du territoire communautaire seront désormais équipés (3 sur DOURDAN et 1 sur SAINT CHERON).

Dans son discours, Monsieur François BOURSIER, Président, a rappelé les actions menées, depuis sa création en 1905, par le ROTARY CLUB dans le monde entier, mais aussi très localement auprès des personnes en détresse physique, morale ou financière.

Nombre d'actions sur notre territoire concernent le jeune public, notamment une participation sonnante et trébuchante pour une classe de CLIS.

Également une participation auprès de la CCDH pour l'achat d'un scooter en faveur des jeunes en formation ou débutant dans un emploi.

Un accent très particulier est mis pour aider les lycéens : depuis de nombreuses années, se tient le FORUM DES METIERS ; ce rendez vous est devenu incontournable.

Ce forum implique de nombreux partenaires (le GEHU, la CCDH, le lycée KASTLER, Le lycée Sarcey, Les entrepreneurs.....). Outre l'information sur les métiers que les professionnels prodiguent directement aux lycéens, le but est de créer des passerelles entre le monde de l'entreprise et nos jeunes en formation : un échange efficace notamment dans la recherche de stage puis d'emplois du concret donc !

Avec la remise des défibrillateurs, c'est une nouvelle action envers tous les « sportifs » du territoire (scolaires, club : jeunes et moins jeunes).

Après avoir reçu les remerciements du conseil communautaire, Monsieur BOURSIER, passe la parole à Madame COUSIGNOU médecin anesthésiste, membre du ROTARY CLUB, pour un exercice pratique du fonctionnement de ces appareils,

Un pot d'amitiés permet de prolonger ces échanges entre les élus du territoire et les membres du ROTARY CLUB venus nombreux pour participer à la remise de ces dons.
